

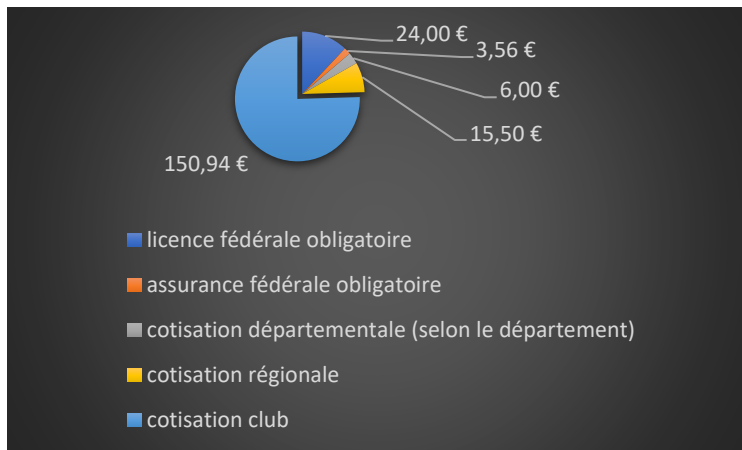


CONSEIL N°1 : tout faire pour l'éviter

en proposant par exemples (vus en Nouvelle-Aquitaine) :

- ✓ des **séances en visioconférence**
- ✓ des **séances de rattrapage** pendant les vacances scolaires
- ✓ une **ristourne pour la saison prochaine** aux adhérents impactés
- ✓ de faire un **don aux œuvres** du montant du coût de la période de non activité

Exemple pour une adhésion à 200 € pour cette saison



→ la semaine d'activité serait égale à 3,87€

(39 semaines d'activité en considérant 1 semaine d'activité par vacances scolaires)

Retrouvez toutes les informations sur le site de la FFGym : [Fiches types \(ffgym.fr\)](http://ffgym.fr)



CONSEIL N°2 : Faire preuve de pédagogie

- 1- expliquer qu'adhérer à une association ce n'est pas acheter une prestation. L'adhérent est un membre électeur et éligible pouvant participer aux assemblées générales.
- 2- expliquer le découpage du montant de l'adhésion *Cf. exemple ci-contre*